

ENJEUX GEOPOLITIQUES DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE EN FRANCE

**Mémoire de géopolitique
du chef de bataillon Bruno BERT
dans le cadre du séminaire « Géopolitique du Maghreb »**

Directeur : Monsieur Bassam TAHHAN

Mars 2006

FICHE DOCUMENTAIRE

1. Enjeux géopolitiques de l'immigration maghrébine en France
2. 2006_Mémoire géopolitique_CBA BERT
3. Chef de bataillon, armée de Terre, BERT Bruno , France
4. mars 2006
5. Division D – groupe D4
6. Mémoire de géopolitique
7. La France connaît aujourd'hui une importante immigration maghrébine de peuplement, qui exerce une forte influence sur son identité ancienne et qui a un impact profond sur le développement du Maghreb. Ce phénomène, voulu par les uns, combattu par les autres, est au cœur de la vie politique des régions concernées. Il se heurte de plus en plus aux limites des capacités d'accueil de la France, à l'échec des politiques d'assimilation face aux problèmes du déracinement et des violences urbaines, à l'inadaptation des mentalités à la réalité des différences de culture, aux dangers du communautarisme et des radicalisations. Il revêt des aspects internationaux importants, par l'implication européenne de la France, par son rayonnement international et par l'influence qu'il exerce sur les relations qui existent entre la France et le Maghreb. Les enjeux de cette immigration sont nombreux : maintien de l'existence d'une France « Etat-nation », de sa composition et de sa culture traditionnelles, maintien du niveau de vie et du système d'Etat-providence, paix civile, développement du Maghreb et crédibilité internationale de la France.
8. France, Maghreb, immigration, identité, assimilation.

Enjeux géopolitiques de l'immigration maghrébine en France

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE: ENJEU DE LA PERENNITE DE LA FRANCE ETAT-NATION

Les chiffres de l'immigration en France

Les problèmes de l'assimilation et de l'intégration

L'islam et la laïcité « à la française »

Les problèmes liés à la nationalité

L'Union européenne et l'immigration maghrébine en France

DEUXIEME PARTIE : ENJEU DE LA PAIX

Dignité de l'immigré en France

Le problème des banlieues et des zones de non-droit

Le problème du terrorisme islamiste en France

La crédibilité internationale de la France

TROISIEME PARTIE : ENJEUX ECONOMIQUES

Aspects économiques concernant la France

Développement économique des pays du Maghreb

Les moteurs de l'immigration maghrébine en France

ENJEUX GEOPOLITIQUES DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE EN FRANCE

INTRODUCTION

Le samedi 6 octobre 2001, lors du premier match de football France-Algérie, une foule excitée de spectateurs brandissant des drapeaux algériens sifflait la Marseillaise, avant d'envahir la pelouse après le quatrième but des « Bleus ». Des cris de « vive Ben Laden » étaient entendus. Des ministres français étaient présents. Ils minimisèrent l'événement.

Ce fait divers montre que le problème est brûlant. Bienfait pour les uns, cataclysme pour les autres, l'immigration est de plus en plus au cœur des débats politiques français. Loin de toute polémique, mais s'affranchissant également de tout tabou, la présente étude a pour but de mettre à jour des **enjeux** qui doivent être définis et pris en compte pour la préparation de l'avenir. De l'étude de ces enjeux découlent un certain nombre de mesures possibles. Toutefois, les enjeux ne produisent pas la mesure. Ce qui la produit, c'est la volonté de se diriger vers un état final recherché bien identifié, une fois les enjeux posés et les risques analysés. La mesure est inspirée par un système de valeurs lié à l'état final recherché. Néanmoins, dans un Etat de droit comme le nôtre, aucun système de valeur ne doit empêcher la libre analyse des enjeux.

Avant d'avancer dans l'étude, il faut préciser le sens des mots-clefs du sujet, et passer donc par quelques définitions simples.

Définitions

- Le mot *enjeu* désigne ce que l'on peut gagner ou perdre dans une entreprise
- La *géopolitique* est la science de l'explication des relations politiques entre les centres de puissance de nature étatique, intra-étatique et trans-étatique, par la prise en compte des constantes et des variables de la géographie.
- L'immigration* est une réalité géopolitique que l'on peut définir comme un phénomène de territorialisation extra ethnique sur un territoire initialement homogène.
- Une *migration* est un mouvement de personnes à des fins de résidence, d'un pays d'origine vers un pays de destination. Il y en a deux sortes : migration économique ou temporaire, et migration de peuplement. La première suppose un retour au pays d'origine après un certain temps. La seconde suppose une installation définitive, sans perspective de retour.
- La *France* est une réalité historique et géographique à trois visages. C'est d'abord une patrie, c'est-à-dire une culture, un patrimoine. C'est ensuite une nation, c'est-à-dire un peuple, passé, présent et à venir. C'est enfin un Etat, c'est-à-dire un gouvernement régissant une population sur

un territoire. La France est un Etat-nation, c'est-à-dire que les trois réalités mentionnées sont juxtaposées.

•Le **Maghreb** est une vaste région d'Afrique du Nord, caractérisée par une culture musulmane et se distinguant du Machrek par des coutumes propres. Dans le cadre de cette étude, il sera limité à la Tunisie, à l'Algérie et au Maroc, qui fournissent les plus importants contingents d'immigration maghrébine à la France.

Une fois ces définitions posées, en considérant la situation actuelle, nous pouvons être amenés à nous poser plusieurs questions qui constituent la problématique de fond du sujet.

Problématique :

•La France connaît aujourd'hui une importante immigration extra européenne de peuplement, en grande partie maghrébine, qui exerce une forte influence sur son identité ancestrale. On constate un développement nouveau des communautarismes, et l'apparition en France de courants politiques aussi opposés que la préférence nationale ou le culte du métissage.

•Quelles conséquences géopolitiques pouvons-nous constater aujourd'hui ? Quels enjeux pour la France et pour le Maghreb ? Qu'avons-nous à y perdre et à y gagner de part et d'autre de la Méditerranée ?

•L'importance numérique de ces populations ouvre-t-elle la voie au passage d'une France Etat-nation à une France pluriethnique ? Ces migrations appauvrissent-elles la France ? Privent-elles le Maghreb de bras et de cerveaux ? Sont-elles de nature à transformer les relations entre nos pays, voire les relations internationales ? Quelle influence ont-elles sur l'avenir de la paix en France et dans le monde ?

Idée maîtresse

Le modèle français d'Etat-nation et d'Etat-providence est remis en question par les aspects actuels de l'immigration maghrébine, qui placent au cœur du débat politique d'importants enjeux nationaux et internationaux. En effet, dans les conditions actuelles, la France n'est plus en mesure de réussir l'assimilation indispensable au maintien du système existant.

L'analyse objective de ces enjeux est indispensable. Non partisane en elle-même, elle doit susciter le débat et les réponses politiques diverses de notre régime démocratique.

Plan

Nous verrons d'abord les enjeux liés à l'identité même de la France, pour nous pencher ensuite sur ceux qui sont liés à la paix. Nous aborderons enfin les enjeux économiques.

1. PREMIERE PARTIE: ENJEU DE LA PERENNITE DE LA FRANCE ETAT-NATION

Le premier enjeu est de taille : il s'agit de la pérennité de la France en tant qu'Etat-nation. Autrement dit, **il s'agit de la capacité de la France à rester elle-même**, malgré ou avec ce courant d'immigration maghrébine. Quelle influence le phénomène a-t-il sur la **composition** de la nation ? Le patrimoine est-il destiné à se transmettre ou à être enfermé dans les musées ? Cela a-t-il un impact sur l'organisation de l'Etat ?

Il importe d'abord d'établir un **bilan numérique** de cette immigration, pour étudier ensuite successivement les problèmes liés à **l'assimilation** ou à **l'intégration**, les sujets ayant trait à la conception française de la **laïcité**, au code de la **nationalité** et aux caractères induits par l'appartenance de la France à **l'Union européenne**.

1.1. Les chiffres de l'immigration en France

a) **Présence de 3 millions de Maghrébins en France, musulmans pour la plupart.**

L'étude des chiffres se révèle assez difficile, parce que la notion « **d'immigré** » englobe les étrangers et les personnes nées étrangères à l'étranger puis naturalisées.

Les chiffres de Mme TRIBALAT de l'Institut national d'études démographiques (INED), présentés en mars 2004, permettent de prendre en compte la réalité ethnique de la population française.

D'après elle, il y aurait en France :

- 1,3 millions d'immigrés (au sens de la définition précédente) d'origine maghrébine,
- 1,430 millions de Français d'origine maghrébine appartenant à la 1^{ère} génération (enfants d'immigrés),
- 270.000 Français d'origine maghrébine appartenant à la 2^{ème} génération (petits-enfants d'immigrés).

Il y aurait donc au total en France 3 millions de Maghrébins appartenant à ces trois catégories.

A titre de comparaison, les chiffres avancés pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne sont de 680.000, et de 320.000 pour les personnes d'origine turque. Les Maghrébins représenteraient donc la plus forte communauté extra européenne présente sur notre territoire.

D'après M. Yves BERTRAND, directeur central des renseignements généraux depuis 1992 jusqu'à une époque récente, il y aurait en France entre 4,5 et 5 millions de musulmans. Ce chiffre lui

semble toutefois approximatif et doit être considéré comme une fourchette. Il l'a avancé le 9 juillet 2003 lors de son audition devant l'assemblée nationale à propos des problèmes liés au port du voile et des signes religieux. Au cours de cette audition, M. Jean-Louis DEBRE affirmait que 3 musulmans sur 4 en France sont originaires du Maghreb, dont 37% d'Algérie, 25% du Maroc, 9% de Tunisie, et que 1535 mosquées seraient recensées en France, dont une dizaine seulement auraient été construites pour cet usage de mosquée. Les sources de M. DEBRE sont le Festival international de géographie de Saint Dié et le ministère de l'intérieur. Ils établiraient la présence en France d'environ 3,2 millions de Maghrébins, ce qui rejoint les chiffres de Mme TRIBALAT.

Ces chiffres sont en constante augmentation pour deux raisons :

- ❖ d'abord le **solde migratoire** se maintient à un niveau très élevé. D'après Maxime TANDONNET, haut fonctionnaire au ministère de l'intérieur, ce solde global serait de + **250000 étrangers par an depuis l'an 2000**, sans tenir compte des ressortissants de l'Union européenne. Ainsi, en 2003, il y aurait eu 217000 nouveaux titres de séjour, dont 60000 étudiants, et 90000 demandes d'asile. Il faut ajouter à cela les immigrés clandestins qui sont par définition difficiles à chiffrer. Au total, en tenant compte des retours au pays qui ne sont généralement pas enregistrés, il faut tabler sur un solde migratoire d'environ 250000 par an. Les récentes mesures d'expulsion commencent, d'après ce haut fonctionnaire, à porter leurs fruits et ce mouvement devrait se stabiliser. Avant les années 2000, il y avait moitié moins de titres de séjour (100000 en 1995).
- ❖ Ensuite, la **fécondité des femmes étrangères d'origine maghrébine reste beaucoup plus forte** que celle des Françaises. D'après l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), les indicateurs conjoncturels de fécondité des femmes vivant en France seraient les suivants en 1998-1999 :
 - 1,72 pour les Françaises,
 - 3,19 pour les Algériennes,
 - 3,32 pour les Marocaines,
 - 3,29 pour les Tunisiennes.

Ce taux de fécondité n'a pratiquement pas baissé depuis 10 ans. Phénomène nouveau, l'INSEE constate que la fécondité des Marocaines et des Tunisiennes vivant en France est supérieure à celle de leurs homologues n'ayant pas migré. La fécondité des femmes vivant en France depuis longtemps tend à se rapprocher de celle des Françaises. Ainsi, « de 1996 à 1998, la fécondité des Marocaines arrivées entre 1980 et 1989 est de 2,91, et de 4,31 pour celles arrivées entre 1990 et 1999. Les étrangères arrivées plus tôt, donc plus jeunes, sont davantage marquées par leur séjour en France et ont un comportement plus proche en matière de fécondité de celui des Françaises ». Ceci dit, force est de constater que 2,91 est un chiffre très supérieur au taux de renouvellement de 2,1 que n'atteignent pas les Françaises.

S'ajoute à cela une problématique d'ordre régional : d'après Jacques DUPAQUIER, démographe, membre de l'Institut, il y aurait, par exemple, en Ile de France, 2 millions de musulmans sur une population totale de 11 millions d'habitants. Le Conseil économique et social (CES) estime que

37% de la population immigrée réside en Ile de France. D'après lui, 14,7% des personnes habitant l'Ile de France seraient des immigrés, contre 7,4% sur l'ensemble du territoire. La région Rhône Alpes regrouperait 11% de cette population et Provence Alpes Côte d'azur 10%. Au total, ces trois régions regrouperaient 60% des immigrés présents en France de manière déclarée. Il y a donc localement des problématiques d'assimilation ou d'intégration tout à fait particulières qui posent des difficultés bien plus importantes que dans des zones où les immigrés sont proportionnellement moins nombreux.

Au bilan, sans compter les clandestins, on retiendra une population maghrébine en France de 3 millions d'âmes, répartie sur trois générations, alimentée par un flux migratoire annuel important, et dotée d'une fécondité globale supérieure au taux de renouvellement des générations, et supérieure à la fécondité des Françaises de souche.

b) Démographie française défaillante

Même si nos médias semblent se réjouir de notre taux de fécondité, qui passe pour l'un des meilleurs d'Europe, celui-ci reste inférieur au taux de 2,1 qui permet le renouvellement des générations. **Notre population est donc condamnée à continuer à vieillir puis à diminuer si l'on ne tient pas compte de l'immigration.**

Par ailleurs, d'après les statistiques de l'état-civil publiées dans INSEE PREMIERE de mai 2003, le taux de fécondité des femmes immigrées est de 2,80 alors que celui des Françaises est de 1,72.

Une partie des Françaises étant d'origine immigrée, et ayant de ce fait une fécondité plus importante, on peut supposer alors que le taux de fécondité des Françaises de souche est d'environ 1,5, taux qui provoque la division d'une population par trois en quatre générations, soit en un siècle.

Un calcul rapide laisse entrevoir, à brève échéance, **un changement de fond de la nature ethnique majoritaire** en France. A la fin du XXIème siècle, moins de 20% de la population française sera de souche européenne.

Par ailleurs, la société française « n'aime » pas sa jeunesse : il suffit de voir la difficulté des jeunes diplômés à s'intégrer dans l'entreprise pour être convaincu du fait qu'il existe une fracture générationnelle. La mentalité contraceptive est également profondément ancrée. L'Etat mène certes une politique familiale au niveau économique (3% du PIB sont consacrés à la politique familiale, dont 1,5% au travers de l'attribution des parts dans le cadre de l'impôt sur le revenu), mais cela n'est pas du tout relayé ou accompagné dans le domaine culturel. L'enfant est un choix ou une absence de choix ; la société française n'a pas assimilé l'urgente nécessité d'un redressement démographique pour sortir de l'impasse.

Ces considérations sont en lien direct avec le problème de l'immigration maghrébine pour au moins deux raisons :

- ❖ les conséquences de l'immigration sont décuplées par le manque de dynamisme démographique des nationaux : la proportion d'immigrés est d'autant plus importante et impressionnante que le nombre des nationaux décroît tandis que leur âge moyen augmente, ce qui accentue les phénomènes de rejet,
- ❖ La mentalité musulmane est fort éloignée de cette mentalité contraceptive, matérialiste et frileuse, qu'elle méprise au fond, même si celle-ci l'influence dans la durée. Elle est donc à même de participer au raidissement de certaines convictions dans l'islamisme. Le déraciné cherche des repères pour élever ses enfants.

Le fait que la plupart des médias français emploient le mot « Jeune » pour désigner les individus d'origine extra européenne est révélateur de cette puissance démographique maghrébine (entre autres) juxtaposée à un vieillissement caractérisé de la population d'origine européenne.

c) Constat : la loi démographique devient à terme la loi démocratique

Une projection mathématique des actuelles données démographiques montre qu'en 2030 la population française serait composée à 15% de personnes d'origine extra européenne fournissant 30% des naissances. La population d'origine européenne serait donc minoritaire en France au début du XXIIème siècle. Il faut donc admettre ce constat : la loi démographique devient à terme la loi démocratique. Cette évidence ne peut pas ne pas avoir de conséquences à très court terme. Comme tous les pays maghrébins, la France aura des partis politiques islamistes par le jeu démocratique de ses institutions. La reconnaissance d'un islam « à la française » a constitué un premier pas dans la direction d'une intégration de l'islam et des musulmans à la vie publique. La suite logique sera la constitution de partis proposant la référence à l'islam dans l'organisation de la vie de la cité, voire la constitution de partis islamistes comme il s'en trouve au Maghreb. Or la France n'est pas dotée d'un régime policier fort comme les pays du Maghreb, régimes qui, pour être critiqués sur la scène internationale, n'en sont pas moins particulièrement efficaces dans leur traitement du problème islamiste.

Au bilan, il faut reconnaître que l'immigration, notamment maghrébine, conduit de fait à **l'apparition d'une France multiethnique**, ce qui est un fait totalement nouveau dans l'Histoire, à cette échelle, dans cette proportion et avec des origines culturelles aussi éloignées des nôtres, d'autant qu'à côté des Maghrébins sont représentées des communautés originaires du monde entier, et d'Afrique noire en particulier.

1.2. Les problèmes de l'assimilation et de l'intégration

Ce sont des problèmes-clefs. Les générations d'immigrés précédentes ont été totalement assimilées. La France a-t-elle la capacité d'en faire autant avec les immigrés maghrébins actuels ?

a) Définition des 2 termes et problématique

L'assimilation, c'est, pour un immigré, la construction progressive d'un lien national avec sa communauté d'accueil. Elle suppose la résorption des comportements particularistes dans les domaines fondamentaux que sont la langue et le droit.

L'intégration, c'est une insertion harmonieuse et sans conflit dans la communauté d'accueil.

Etre Français n'est pas qu'une citoyenneté. C'est une culture. La république est une et indivisible. Cela suppose donc une politique d'assimilation des étrangers. Or, on peut se demander quelle est la capacité de l'Etat-providence à susciter l'adhésion des Maghrébins à la culture et à l'identité française, et quelle est leur bonne volonté dans ce domaine. Ainsi se pose le problème capital du lien social pour une France multiethnique.

L'assimilation semble avoir échoué pour la plupart des familles maghrébines présentes en France. En effet, la langue française n'est pas parlée en famille, et de nombreux problèmes de droit se posent, si l'on en juge par la proportion de Maghrébins dans les prisons françaises, rapportée à leur proportion dans la population. L'assimilation est-elle encore possible ? L'intégration est l'objectif de la création de l'islam « à la française ». Est-elle suffisante ?

b) Le problème du regroupement familial et du communautarisme

Un immigré qui vient sans famille est destiné à retourner au pays ou à se marier sur place avec une femme de souche, le plus souvent. C'est ce qui a caractérisé les grandes vagues d'immigration précédentes, en France. Le regroupement familial a permis la **reconstitution des familles** sur notre sol. Ces familles ont donc pu reconstituer chez nous leur mode de fonctionnement propre. Elles ont conservé leur langue sans adopter le Français. Ce problème de la langue entraîne des difficultés ou des échecs scolaires chez les enfants, eux-mêmes générateurs d'exclusion et de rancœur. Cette arrivée massive de familles maghrébines en France a engendré directement un phénomène bien naturel de communautarisme. On ne peut éduquer ses enfants sans s'appuyer sur une culture, sur des normes ou sur des valeurs. La force de la culture musulmane et maghrébine s'est imposée à des familles déracinées auxquelles la France ne proposait pas de modèle culturel fort.

Par ailleurs, il existe une différence d'appréciation de **ce qu'est la famille** entre le Maghreb et la France. Plus facilement élargie au Maghreb qu'en France, elle y est surtout régie par des lois fondamentalement différentes des nôtres. Le **rôle du père de famille** comme chef y est très important, même si le Maroc et la Tunisie ont adopté des lois plus libérales. Le choc culturel est donc violent dans une société française où la famille est devenue une réalité extrêmement malléable, et la référence au modèle traditionnel connu est naturelle. Le problème de la **polygamie** a été évoqué par plusieurs responsables politiques lors des émeutes de novembre 2005. Le choc est net avec l'école, par exemple, qui demande aux enfants de dénoncer les parents qui les sanctionnent physiquement.

De ce phénomène naît la **communauté**, ensemble de familles partageant des références religieuses ou culturelles communes et se soutenant mutuellement. Le **communautarisme**, c'est-à-dire la volonté d'obtenir des lois d'exception s'appliquant à la communauté, apparaît ensuite dans la mesure où des leaders politiques ont suffisamment d'envergure pour réclamer de telles lois, voire les imposer localement en opposition avec les lois en vigueur. Les oppositions autour du problème du port du voile islamique à l'école et dans l'administration sont un exemple de ce type de phénomène.

Or, au-delà des réflexes bien naturels de familles déracinées, l'instauration d'un système communautariste est clairement le but avoué de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). Le problème du voile n'est pour eux qu'un test pour voir les défenses de la république, d'après Yves Bertrand. On assiste donc à une volonté de subversion du système français actuel.

c) Rome et l'assimilation par l'admiration

Comment, donc, arriver à assimiler ou au moins intégrer des familles entières dans ce cadre ? L'amour de la France semble un préliminaire, qu'il soit simple sentiment de reconnaissance ou respect profond basé sur des connaissances plus profondes.

Ici surgit le problème de la capacité des Français et de l'Etat à susciter chez des immigrés l'amour d'une France que, globalement, plus personne n'avoue aimer. On aime la démocratie, les valeurs républicaines, les traditions culinaires, mais « la France », on ne l'aime pas ou on ne le dit pas. L'exprimer relèverait d'une maladresse, d'une faute de goût ou d'une outrance extrémiste. Pourtant un Algérien ou un Marocain diront sans hésiter qu'ils aiment leur pays. La France est d'ailleurs en repentance permanente sur son Histoire, qui a, bien sûr, ses pages de honte comme toutes les Histoires. Mais comment de ce fait assimiler en profondeur des familles qui ont des repères très forts ? Comment faire aimer ce que nous n'aimons majoritairement pas ? L'empire romain a réussi une vaste assimilation à la culture romaine par l'admiration. Etre citoyen romain était titre de gloire. Saint Paul lui-même s'en est réclamé à l'occasion. Quel honneur revêt aujourd'hui le titre de

citoyen français ? Quelle fierté, quelle envie suscite-t-il ? La nationalité française n'est considérée que comme un avantage économique.

Aussi, le problème du communautarisme est-il très grave, parce qu'il est fondé sur le besoin existentiel d'identité de l'homme. L'immigré maghrébin est d'abord, comme tout immigré, un déraciné. Faute de lui offrir de nouvelles racines attirantes, la nation française, déconnectée de sa patrie, le pousse à s'accrocher à sa communauté, c'est-à-dire à sa patrie et à sa religion d'origine, quel que soit son âge.

d) Le problème de l'école

En effet, à cause du regroupement familial, le seul endroit où un petit Maghrébin pourrait entendre parler de la France est l'école. Or l'école est de ce point de vue en échec parce qu'elle n'aime pas non plus la France. Les programmes scolaires d'Histoire par exemple sont un déni d'objectivité flagrant. La France est constamment considérée de manière négative, en particulier dans son Histoire coloniale et militaire. Un opuscule édité par l'Association de soutien à l'armée française dénonçait il y a quelques années ce phénomène rapporté aux guerres de 1939-1945, d'Indochine et d'Algérie. A cet égard, le refus de considérer les aspects positifs de la colonisation est frappant : quelle action humaine d'ampleur similaire ne comporterait que des aspects négatifs, ne serait-ce que dans les multiples actes de petits exécutants ? L'école ne voulant pas faire aimer la France est devenue victime du communautarisme, certaines classes étant déchirées par des bagarres à caractère ethnique, certains professeurs étant condamnés à l'échec à cause de la proportion de non-francophones contenue dans leurs classes.

Sur un autre plan, l'école en France n'enseigne que très peu l'arabe (6000 étudiants), alors que 96000 personnes suivent en France des cours d'arabe. Cela signifie que l'école et donc l'Etat ne contrôlent qu'une petite minorité des cours. Or ces cours ne sont généralement pas que linguistiques. Ils sont vecteurs d'enseignement de l'islam, enseigné alors avec la sensibilité et les options de ces professeurs livrés à eux-mêmes.

1.3. L'islam et la laïcité « à la française »

Cet aspect du sujet est lié à celui de la laïcité à la française. Celle-ci est une neutralité en matière religieuse. Elle ne remplace en rien le vide culturel qui reste, une fois les coutumes religieuses affaiblies ou abandonnées. A la religion est attaché un univers culturel. La laïcité française rend « à César ce qui est à César » ; elle ne rend rien à Dieu. Pour un père de famille maghrébin, la promotion de l'homosexualité, par exemple, est un phénomène choquant et injustifiable. Elle constitue à ses yeux une offense à une loi supérieure, commise par des hommes qui ne se réclament d'aucune religion. Elle provoque en lui le mépris et non l'admiration. Elle le pousse à se retrancher dans un univers dont il est sûr.

Il faut à ce sujet **se garder de prêter à l'islam les caractéristiques du christianisme**. Sans parler des applications humaines parfois peu en rapport avec les doctrines, force est de reconnaître que, dans ses textes, le christianisme préconise l'amour, contrairement à l'islam qui a des aspects plus guerriers à l'image de son Prophète. Le christianisme admet depuis toujours le débat d'idées théologique ou éthique, tranché pour les catholiques par le Pape dans certaines conditions. Il n'en est pas de même pour l'islam, « la porte de la réflexion personnelle » ayant été fermée au XI^{ème} siècle. Sans porter de jugement de valeur, il faut connaître ces différences, les respecter et les prendre en compte pour établir une véritable laïcité. La hiérarchie catholique est centrale dans l'organisation de la vie des fidèles ou la définition des dogmes. Dans l'islam sunnite, très majoritaire en France, il n'y a pas de clergé. L'imam est un laïc pieux. La relation personnelle à Dieu est privilégiée. La formation n'est pas centralisée comme dans les séminaires catholiques. Aussi est-il dangereux d'établir des parallèles historiques, d'autant que l'actuel système de laïcité est né dans l'affrontement et dans la douleur, comme le montre Jean SEVILLIA dans son ouvrage *Quand les catholiques étaient hors la loi*. Les relations de l'Etat avec le Conseil français du culte musulman (CFCM) ne pourront donc structurellement pas être les mêmes que celles qui ont prévalu entre l'Etat et l'Eglise catholique, même au cours des siècles passés.

L'islam est un droit au moins autant qu'une religion. Il a donc un champ d'action spirituel aussi bien qu'un champ d'action temporel et notamment juridique. Ce droit distingue le « Dâr al-islam » (Maison de l'islam), où est appliquée la Charia (loi islamique), et le « Dâr al-harb » (Maison de la guerre), qui représente le reste du monde et qui donc ne vit pas sous le régime de la Charia. Or, les islamistes comme Tariq Ramadan ont ajouté à ces « maisons » une maison de la trêve et de la prédication, c'est-à-dire une zone où il **faudrait** mener la guerre, mais où il n'est actuellement pas **possible** de la mener. On y vit donc en trêve, en accordant le droit de l'islam au droit local autant que faire se peut, dans une optique de conquête progressive ou de subversion. D'après Yves BERTRAND, la fréquentation des mosquées en France était quasi nulle dans les années 80. La communauté algérienne était alors très mal encadrée. Depuis les années 85, les renseignements généraux ont assisté à la montée en puissance d'associations inspirées par les Frères musulmans, par l'intermédiaire de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). Or l'UOIF fait partie d'un vaste ensemble mondial et a tissé une importante toile associative sur le territoire français.

Au-delà de la difficulté du lien islam-laïcité, il faut donc aborder l'islamisme, et les problématiques qui lui sont associées, comme celle du voile islamique, dont Yves BERTRAND dit qu'elle « n'est qu'un épiphénomène. Ce n'est qu'une affaire symbolique, recouvrant une question et des problèmes bien plus lourds, au sens culturel et idéologique ». **L'islamisme** est une idéologie conquérante s'appuyant sur une interprétation radicale de l'islam. Il peut prospérer facilement sur le terrain des banlieues, chez des jeunes qui s'estiment, à tort ou à raison, exclus de la vie sociale et

mis au rebut de la société. Il se développe également en l'absence de référence forte. Dans les pays du Maghreb, l'islam est canalisé par le pouvoir. Il y a un ministre des cultes. L'islam ayant des applications dans les domaines temporel et spirituel, il est religion d'Etat, et de ce fait se trouve sous le contrôle des gouvernements, qui jouent un rôle religieux. Le roi du Maroc est commandeur des croyants. En France, les musulmans sont laissés à eux-mêmes dans ce domaine. Ils peuvent donc rester en lien avec leur gouvernement d'origine, par le biais de la Grande Mosquée de Paris pour les Algériens par exemple. Ils peuvent aussi se tourner vers des imams radicaux, qui cherchent à attiser la haine et à ressusciter les formes belliqueuses d'un *djihad* que la plupart des musulmans d'aujourd'hui définissent comme une ascèse ou un combat contre soi-même, dans une optique religieuse individuelle ou collective. **La difficulté vient du fait que l'islam contient effectivement des textes pacifiques et des textes violents.** La différence se fait dans **l'interprétation.** Beaucoup de textes sont faciles à instrumentaliser. La *Sourate 2, verset 191* : « Et combattez les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul » côtoie des versets beaucoup plus pacifiques comme la *Sourate 2 verset 256* : « Nulle contrainte en religion ». Beaucoup de musulmans considèrent les versets violents comme des marques d'une époque guerrière révolue. De jeunes Maghrébins déracinés, en rupture vis-à-vis d'une société dont ils se sentent exclus, peuvent facilement prendre ces textes au pied de la lettre, poussés par des imams sans scrupule ou par des hommes qui vont tenter d'exploiter leur désarroi et d'utiliser leur haine et leur capacité d'action.

Les événements médiatiques de février 2006 (affaire des caricatures de Mahomet) montrent le fossé qui existe entre notre conception du respect de la religion et celle des musulmans, même modérés.

Se pose alors le **problème de savoir si un Etat laïc peut discuter avec une religion.** N'est-ce pas plutôt à une religion de discuter avec une autre ? La lecture des *Voix qui crient dans le désert* d'Ernest Psichari, est, dans ce domaine, riche d'enseignements. Le musulman face au Français le considère comme un catholique et le fait parler de sa religion. En effet, il n'imagine pas qu'un homme puisse vivre sans religion. Le mot « laïcité » n'existe d'ailleurs pas en tant que tel en arabe, comme équivalent du nôtre. Comment le concept de laïcité pourrait-il dans ces conditions être compris rapidement ? **Notre européocentrisme nous empêche de voir que, pour une vaste partie des hommes, vivre sans religion est impossible.** D'ailleurs, le recours de nos institutions à des comités d'éthique, mais aussi le recours de certaines personnalités politiques à la voyance, semblent prouver que le besoin de spirituel est existentiel et permanent chez l'homme. Les nombreuses conversions d'Européens de souche à l'islam, mais également le succès de certaines sectes le montrent aussi. Dans cette optique, et sans renoncer au principe de laïcité comme séparation du temporel et du spirituel, il serait peut-être intéressant de redonner au christianisme ses lettres de noblesse comme pilier de l'Histoire et de la culture française. La discussion avec l'islam pourrait s'en trouver facilitée.

1.4. Les problèmes liés à la nationalité

a) Le « jus soli » et le « jus sanguinis » en France et au Maghreb : décalage ?

Il faut également considérer dans ce chapitre le décalage qui existe entre les conceptions française et maghrébine du droit de la nationalité. En France, le droit du sol prévaut depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, et surtout depuis 1945 dans sa forme actuelle. Au Maghreb c'est le droit du sang qui prévaut. Comment concilier ces deux réalités dans le cadre de flux de populations aussi importants ? Peut-on réellement servir deux pays ? Le débat reste ouvert, mais force est de constater qu'entre un pays représentant les racines familiales et religieuses, et un pays présenté comme responsable des pires crimes historiques (colonisation, esclavage), le choix est vite effectué au détriment de la France.

L'étude des codes de la nationalité est intéressante. Au Maghreb, la nationalité se transmet par le sang, et par le père principalement. Les dernières évolutions en Tunisie et au Maroc laissent une petite place au droit du sol, qui peut s'acquérir sur plusieurs générations. Le code de la nationalité marocain fait par ailleurs référence, dans son article 9, à l'acquisition de la nationalité marocaine pour « toute personne née au Maroc d'un père étranger, lui-même né au Maroc, lorsque ce dernier se rattache à un pays dont la fraction majoritaire de la population est constituée par une communauté ayant pour langue l'arabe et pour religion l'islam et appartenant à cette communauté ». On voit que les différences avec le droit français sont profondes.

On déduit de cette étude que les doubles nationaux sont nécessairement nombreux, puisque tous les **enfants de Marocains, d'Algériens et de Tunisiens naissant de pères marocains, algériens ou tunisiens en France acquièrent la nationalité de leur père ipso facto**, et de leur mère dans certaines conditions (mariages mixtes, acquisition à la majorité pour les Tunisiens par exemple). La nationalité se transmet par le sang quel que soit le lieu de résidence.

Au Maghreb, le nombre d'accès à la nationalité est infime. En France, au total, il y a eu, d'après l'INSEE, 144640 accès à la nationalité en 2003, dont 77102 par décret (naturalisation ou réintégration), 34129 au titre du droit du sol et 30921 par mariage. On retiendra globalement 150000 accès à la nationalité, dont 50% par naturalisation, 25% par droit du sol et 25% par mariage. Les premières sont accordées sans règle particulière. Il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire. Les troisièmes sont actuellement en cours de durcissement. Les seconds pourraient être assortis de conditions mais ne le sont pas.

b) L'islam sunnite est une sociologie majoritaire

Pour bien comprendre, enfin, la difficulté éprouvée par les Maghrébins à s'intégrer, il convient de se pencher sur l'islam sunnite. Très majoritaire chez les musulmans de France, celui-ci n'a jamais connu de persécution l'obligeant à vivre avec un statut de minorité, comme l'ont connu les chrétiens, les juifs ou les chiites. Cela a une influence directe sur sa perception de la place de la religion dans la gestion des affaires temporelles, mais aussi sur le statut que doit détenir le musulman en tant que tel dans la société. Une telle approche se heurte violemment aux réalités quotidiennes de la vie d'un Maghrébin en France, et bouleverse les habitudes acquises au Maghreb où le rôle de la religion est central. On ne change pas en profondeur une culture aussi ancrée en quelques mois, surtout lorsque plusieurs familles vivent entre elles, reconstituant un milieu culturel homogène. Le système ghetto joue ici aussi un rôle indéniable : en son sein, l'islam sunnite reste une sociologie majoritaire. Le nombre de conversions à l'islam dans ces banlieues en est un signe fort.

1.5. L'Union européenne et l'immigration maghrébine en France

Au dessus de ces problèmes d'intégration se trouve, de manière incontournable, l'Union européenne (UE). La France y est totalement engagée. Le refus du traité constitutionnel par le peuple n'est peut-être pas totalement étranger au problème de l'immigration, le vote souverainiste et identitaire ayant nécessairement représenté une part importante des votes émis. Être citoyen français, c'est être citoyen de l'Union européenne. S'assimiler dans le domaine du droit, c'est s'assimiler entre autres au droit communautaire. Quelle influence détient l'UE sur les enjeux de l'immigration maghrébine en France ? L'Europe dans son fonctionnement actuel est-elle une aide ou une entrave à l'assimilation ou à l'intégration de nos Maghrébins ?

Dans le domaine du droit, l'Union européenne est en train de mettre en place un **droit des minorités** différent du droit français. Cela se voit à plusieurs niveaux. *La Charte des droits fondamentaux de l'UE*, dans son article 22 situé dans le chapitre III « EGALITE », stipule que « l'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique ». L'interprétation de cette phrase a provoqué ensuite la création de textes visant à établir des droits pour « **les minorités** », notamment « ethniques ».

Il y a d'abord la *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires*, qui prévoit la reconnaissance, le respect, la promotion, l'encouragement à l'usage oral et écrit des « **langues régionales ou minoritaires** ». Certes sont exclues du champ d'application de cette loi « les langues des migrants ». Mais jusqu'à quand les Maghrébins présents sur notre sol seront-ils considérés comme des migrants ? Les enfants de la deuxième génération qui parlent encore l'arabe sont-ils des

migrants ? Ils ne le sont pas au regard du droit français, puisqu'ils sont citoyens français. Et la Charte précise que par « langues dépourvues de territoire », on entend « les langues pratiquées par des ressortissants de l'Etat qui sont différentes de la langue pratiquée par le reste de la population de l'Etat, mais qui, bien que traditionnellement pratiquées sur le territoire de l'Etat, ne peuvent pas être rattachées à une aire géographique particulière de celui-ci ». Or ce texte prévoit que les « parties s'engagent à prendre en considération les besoins et les vœux exprimés par les groupes pratiquant ces langues », mais aussi à inclure l'enseignement dans ces langues ou de ces langues dans les cursus de l'Education nationale. L'utilisation de ces langues est également prévue dans le domaine de la justice et de l'administration, à des degrés plus ou moins élevés suivant les choix des pays membres.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe est à l'origine d'une *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales* (1995), qui n'a pas été signée par la France.

Enfin, la Commission des communautés européennes est à l'origine d'une Communication au Conseil, au Parlement européen, au Conseil économique et social européen et au Comité des régions, intitulée *Stratégie-cadre pour la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous*. Elle a été suivie par une *Décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous* (2007). On trouve dans ces deux documents la volonté de promouvoir des droits pour les minorités en tant que telles, et pas seulement pour les individus. Il s'agit de « s'attaquer aux barrières culturelles contre lesquelles viennent buter les migrants, les **minorités** ethniques... ». Il est établi que l'Union « doit définir une approche cohérente et efficace permettant l'intégration des **minorités** ethniques (...) et qu' [elle] doit élaborer des réponses appropriées aux besoins des nouveaux migrants, des **minorités** établies qui sont issues de l'immigration... ». Par ailleurs, « dans le contexte de l'élargissement de l'Union, les principes relevant de la défense des droits de l'homme, y compris le respect des minorités et leur protection, font partie intégrante des « critères politiques » d'adhésion ». Or la Commission estime qu' « un défi essentiel sera de démontrer que la notion d' « égalité » ne signifie pas « uniformité », mais qu'elle consiste plutôt à tenir compte des différences et de la diversité pour assurer à tous le même traitement ». **Sans être directement aujourd'hui contraires au droit français, tous ces éléments peuvent contredire tôt ou tard le principe d'indivisibilité de la république**, en favorisant des décisions ou des jurisprudences de nature à favoriser le communautarisme.

Sur un autre plan, le droit européen interdit clairement toute remise en cause du regroupement familial, la Convention européenne des droits de l'homme protégeant, dans son article 8, « **le droit au respect de la vie privée et familiale** ». Les Etats peuvent donc uniquement définir des règles d'application plus ou moins restrictives de ce droit, comme l'ont fait l'Allemagne (limitation en 2002 aux seuls mineurs de moins de 12 ans, l'intégration étant jugée plus difficile au-delà de cet âge ; niveau de ressources exigé), le Danemark (pas de regroupement pour les couples de moins de 24 ans, pour limiter les mariages de convenance) ou l'Italie (restriction depuis 2002 au seul conjoint et aux enfants mineurs).

Enfin, au point de vue de la **souveraineté**, on peut se demander ce qui, dans le contexte précédemment dépeint, peut motiver un Maghrébin à se sentir français lorsqu'il se sent maghrébin dans sa famille et sa culture, et citoyen de l'Union européenne dans le domaine du droit. Ces deux critères capitaux pour juger d'une bonne assimilation échappent totalement à la France.

Conclusion partielle

Le premier enjeu est donc la survie de la France comme Etat-nation. Il ne s'agit pas ici d'entrer dans une polémique qui consisterait à débattre du bien-fondé du maintien de l'Etat-nation. Il s'agit de constater les enjeux, qui surgissent de faits, en vue de les peser et d'en tirer des conclusions. En effet, il semble important, dans le cadre de l'assimilation, de définir un véritable « état final recherché » en France, pour permettre ensuite à toutes les bonnes volontés d'y apporter leur contribution étatique, associative, personnelle. Les moyens déployés dans les banlieues ou les zones d'éducation prioritaires ne sont rien s'ils ne sont pas donnés en vue d'un objectif clairement défini. Or, pour le définir, il faut précisément revenir à ce qu'est la France, pour exposer ensuite ce que l'on veut en faire.

DEUXIEME PARTIE : ENJEU DE LA PAIX

Le deuxième enjeu est celui de la paix. Au cœur du premier, il y a l'homme dans son besoin d'identité. Le besoin de paix vient juste après. L'expérience balkanique de l'armée française nous apprend que les heurts ethniques et culturels peuvent mener loin. Tout le monde s'accorde à vouloir la paix. Encore faut-il se donner les moyens de la mériter.

2.1 Dignité de l'immigré en France

Le premier aspect de cet enjeu est la dignité du Maghrébin qui vit en France. Elle est capitale. Elle rejoint le **besoin d'identité** : être homme, c'est vivre d'une culture. « Les pauvres n'ont que la patrie » disait Jean Jaurès.

C'est aussi une **réalité économique**. L'immigré qui vit dans des quartiers hideux, qui souffre d'un chômage statistiquement fort, qui tourne en cercle fermé dans sa communauté d'origine, ne peut pas se sentir dignement accueilli. Il émigre pour obtenir des lendemains meilleurs : il en obtient quelques aspects (couverture médicale, allocations diverses...), mais au bilan ne réalise pas son rêve. Ce rêve n'est pas réalisable. Il s'agit de le casser à sa source, avant l'émigration, pour éviter la désillusion. Quelles que soient les causes et les responsabilités, on remarque que, à tort ou à raison, les immigrés maghrébins ne se sentent pas traités avec dignité en France. Cela menace la paix civile à la base en distillant « la haine » dans les banlieues.

A ce sujet, il est intéressant de remarquer que la prospérité relative de la Grande Bretagne, où le taux de chômage est deux fois moins élevé qu'en France, n'a pas empêché les émeutes interethniques de Birmingham en 1985 et 2005. Le problème n'est donc pas exclusivement d'ordre économique.

2.2 Le problème des banlieues et des zones de non-droit

Dans cette partie consacrée à la paix, il faut considérer d'abord le problème de ces quartiers habités en grande majorité par des immigrés originaires du Maghreb et d'Afrique noire.

a) Enclavement de zones géographiques à l'intérieur du territoire national.

C'est un fait. L'octroi de privilèges fiscaux aux entreprises s'installant dans ces zones « sinistrées » en est un signe fort. C'est Alain JUPPE qui a créé en 1996 les zones franches urbaines (ZFU) destinées à créer des emplois dans ces quartiers. Maxime TANDONNET déplore pour sa part le phénomène de ghettoïsation en des termes forts : « (...) par mille et une astuces, « la France d'en

haut », la France ouverte, se préserve au moyen d'une ghettoïsation accélérée des migrants et de leurs descendants. D'où les 630 « cités sensibles » de notre pays (une centaine en 1990), la ségrégation urbaine croissante, l'explosion des squats et des taudis dans les quartiers sinistrés de la banlieue. La bourgeoisie française vénère l'immigration, synonyme de modernité, d'ouverture et de générosité. (N'est-il pas acquis, une fois pour toutes, que « l'immigration est une chance pour la France ? »). Mais quant aux migrants et à leurs enfants, elle les préfère à distance ; pas vraiment loin – bonne conscience toujours – mais pas trop près non plus. D'où la ruée, en toute bonne foi, vers l'échappatoire des beaux quartiers et des écoles privées. (...) Ce principe « d'ouverture excluante » est en train d'installer l'Apartheid français, un climat de déchirement, qui conduit forcément à la haine et à la barbarie, et dont les événements d'octobre 2005 ne furent sans doute que les prémices. »

L'enclavement est une réalité, due au fait que les natifs ne veulent pas vivre mêlés aux immigrés, et que seuls ceux d'entre eux qui n'ont pas les moyens de le faire restent dans ces zones. Il est également dû à l'insécurité importante qui existe dans ces zones, où les repères légaux ne sont plus les mêmes que dans le reste du pays. Cette insécurité, admise par tous, s'explique par des facteurs nombreux (déracinement, sentiment de discrimination), et est illustré par la proportion d'immigrés et de Maghrébins dans les prisons françaises. Cette proportion montre **le lien qui existe entre la délinquance des quartiers et l'immigration**. D'après Geneviève Guérin, secrétaire général adjoint du Haut comité de la santé publique (*La population carcérale*, ADSP, n°44, septembre 2003), la population carcérale de sexe masculin est constituée à 24% d'hommes nés à l'étranger, alors que dans l'ensemble de la population masculine, le pourcentage est de 13%. Jacques Bichot, professeur à Lyon III, dans son essai *Immigration : quels coûts pour les finances publiques*, arrive à partir des chiffres de l'INSEE au fait que les 9,6% de la population que constituent les immigrés concentrent 20,9% des condamnations.

Les **événements de novembre 2005** ont été impressionnants : 10000 véhicules ont été détruits, 200 bâtiments publics ont été incendiés, dont des crèches, des écoles, des églises, des édifices commerciaux. Ils ne doivent pas masquer cependant la réalité quotidienne de certains quartiers, qui a constitué la clef du scrutin présidentiel en 2002 avec le résultat du 1^{er} tour que l'on sait. La délinquance est en elle-même un grave souci lié à l'immigration (maghrébine entre autres) ; elle s'appuie et prospère sur de véritables économies parallèles. On pourra rétorquer que ces problèmes sont liés aux quartiers pauvres qui les voient prospérer. Peu importe, au fond, la cause : que l'immigration maghrébine soit l'origine d'un phénomène « ethnique », ou la victime d'un phénomène « social », on retiendra qu'elle lui est intimement liée, par la proportion de Maghrébins présents dans ces quartiers, et par le nombre de jeunes de cette origine concernés.

b) Le phénomène de « la haine ». Déracinement de jeunes dont l'identité collective n'est plus qu'un sentiment diffus d'exclusion.

Les deux phénomènes cités ci-dessus font monter la haine, la rancœur, la peur et le sentiment d'exclusion chez les Maghrébins, chez les immigrés en général, et chez les Français de souche. L'assimilation comme l'intégration sont rendues de plus en plus difficiles. Les violences scolaires découlent directement du **phénomène de la « haine »**, engendré par l'échec et l'exclusion, et de la transplantation en France de conflits qui lui sont extérieurs. La France et ce qui la symbolise n'étant pas objet d'amour ou de respect, elle devient objet de haine. C'est ainsi que la police, mais aussi les pompiers, sont la cible d'attaques violentes. Il est frappant de constater que les émeutiers de novembre 2005 ont d'abord détruit tout ce que la république avait construit pour eux : écoles, stades, magasins. Faute de lien social, n'arrivant pas à trouver leur place dans l'individualisme ambiant qui les laisse à leur sentiment (justifié ou non) d'abandon, beaucoup de jeunes Maghrébins se révoltent. Le Père PETITCLERC, prêtre salésien connaissant bien les banlieues, décrit bien l'origine du phénomène lors d'une conférence donnée au Collège interarmées de défense en février 2006. Il décrit d'abord une **crise de l'autorité** venant d'une **crise de crédibilité** des adultes : les parents maghrébins reconnaissent eux-mêmes qu'ils savent éduquer leurs enfants chez eux et pas chez nous. Au Maghreb, l'enfant est éduqué par sa mère jusqu'à la puberté, puis par la communauté des hommes. La police est forte voire omniprésente. Et de quelle crédibilité peut se sentir doté un père chômeur pour qui la valeur principale est le travail ? Que dire également de la crédibilité des adultes dans les familles recomposées, notamment dans le cadre des mariages mixtes ? Il décrit ensuite une crise de l'apprentissage du vivre ensemble et une crise de la confiance dans l'avenir qui provoque **l'inquiétude et la dépression d'une jeunesse aux abois**.

Cette « haine » est dirigée contre ce qui représente la France. Elle a des aspects de guerre ethnique. Le 15 février 2005, des centaines de voyous venus de Seine Saint Denis attaquent des lycéens qui défilent contre la loi Fillon. Un enseignant, cité par *Le Monde* du 16 mars, rapporte qu'« il s'agissait d'agressions de type racial : je n'ai vu que des Noirs agresser des Blancs ». des intellectuels comme Jacques JULLIARD, Bernard KOUCHNER, ou Alain FINKIELKRAUT signent à cette époque un appel contre les « ratonnades anti-Blancs » lancé par une association sioniste de gauche, Hachomer Hatzair.

c) Transplantation en France de conflits ethniques d'ailleurs

Sur un autre plan, le problème identitaire débouche naturellement sur l'éclosion, en France, de violences inspirées par des conflits ethniques ou internationaux importés. Un professeur de Seine Saint Denis confiait récemment qu'une de ses classes, partagée en deux camps égaux de Maliens et

d'Algériens, était le théâtre de violences permanentes, alors qu'une autre classe, comportant autant d'origines différentes que d'élèves, était de fait beaucoup plus calme.

Si le référent culturel n'est pas la France, il est celui du pays d'origine. Or les populations du Maghreb peuvent, au gré de l'actualité, se sentir en conflit avec une autre population. Les incidents avec des jeunes juifs sont par exemple assez fréquents pour qu'Yves BERTRAND aborde le sujet lors de son audition par l'Assemblée nationale.

d) Volonté d'une partie des Français de recourir à l'immigration pour combler le manque démographique – Refus d'une autre partie des Français.

Il est de bon ton de parler de fracture sociale. Il faut constater aussi en France une fracture politique de plus en plus profonde, illustrée par les élections présidentielles de 2002, mais aussi une fracture ethnique ressentie par une fraction de plus en plus importante de la population, de souche ou immigrée. Par ailleurs, une partie conséquente de la population ressent un tabou imposé sur ces sujets du fait de la diabolisation de l'extrême droite. Ce tabou pourrait, en disparaissant, provoquer des dégâts majeurs à l'unité du pays et à la paix. La « préférence nationale » et le « culte du métissage » deviennent deux idéologies opposées diamétralement qui mettent l'immigration au cœur de leur discours.

2.3 Le problème du terrorisme islamiste en France

Le terrorisme est un problème important, qui fait partie des préoccupations majeures des Français. L'enjeu est double : il s'agit d'abord pour nous de **ne pas être victimes d'un terrorisme islamiste** qui aurait pour but d'instaurer la Charia en France ou de déstabiliser de l'intérieur notre pays, en bénéficiant de tous les avantages de la présence sur place et de la connaissance du milieu. Il s'agit ensuite aussi de **ne pas provoquer ce genre de terrorisme** en fabriquant des déracinés aigris contre notre pays, qui deviendraient de ce fait pour les terroristes des « cibles » faciles à endoctriner et à fanatiser.

Le problème dénoncé par Yves BERTRAND est celui du double langage des islamistes, qui officiellement tiennent des discours modérés, mais qui, en privé et à la sortie des mosquées, tiennent des propos radicaux. Le nombre de **mosquées d'inspiration « salafiste »** en France est passé de zéro en 2000 à un chiffre entre 10 et 20 en 2003.

La mise en scène d'islamistes français comme Zacharias MOUSSAOUI ou comme Hervé Djamel LOISEAU (d'origine kabyle par son père et française par sa mère) ont posé le problème des liens

entre immigration et terrorisme islamiste. Les ghettos peuvent constituer d'utiles bases arrières pour de tels mouvements, la police n'y pénétrant que peu.

Pour la France, il s'agit de ne pas constituer une base arrière de ce terrorisme, mais aussi de ne pas lui offrir un terreau de recrutement. Le cas LOISEAU est intéressant : vivement blessé par le divorce de ses parents, mais par ailleurs jeune homme sans histoire, il croise à l'âge de 22 ans Omar Saïki, membre du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) qui va jouer un rôle majeur dans son enrôlement. Ce jeune homme avait auparavant approfondi sa foi religieuse au sein du mouvement musulman Tabligh, enregistré en France sous la dénomination d'« association foi et pratique ». Ce mouvement, légal, ne semble pas avoir de lien avec la nébuleuse terroriste. Pourtant, tout comme LOISEAU, Khaled KELKAL et Zacharias MOUSSAOUI sont passés par lui. Le fond du problème reste celui du déracinement et de la haine qui en découlent, mais aussi du fanatisme islamiste qui est précisément dirigé contre l'Occident, et par conséquent contre la France.

2.4 La crédibilité internationale de la France

Cette réflexion sur l'enjeu majeur que constitue la paix nous amène à considérer la place internationale de la France, et **l'impact de l'immigration maghrébine sur les relations internationales**, et donc, indirectement, sur la paix du monde.

La France donneuse de leçons a été durement malmenée par la presse internationale pendant les événements de novembre 2005. Ces événements ont été interprétés le plus souvent comme le signe d'une **guerre civile ethnique larvée** sur notre territoire, et comme le **signe avant-coureur d'une crise de fond beaucoup plus grave**. D'ailleurs, beaucoup de pays ont appelé leurs ressortissants à la prudence en cas de déplacement en France, notamment l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Espagne, le Japon, le Canada, les Etats-Unis, l'Australie ou la Russie.

La presse russe notamment a parlé d'une France à feu et à sang. Des personnalités françaises comme Hélène CARRERE d'ENCAUSSE ont alimenté ce type de vision dans la presse russe, ce qu'elles n'eussent pas fait avec la presse française.

La **presse algérienne** a critiqué la France pour sa mauvaise gestion de l'immigration. Djamel BOUATTA, dans *Liberté*, écrit que « ces émeutes témoignent de l'échec depuis 25 ans des différentes politiques de la ville et des ratés de l'intégration dans des banlieues transformées en ghettos ». N. KRIM écrit dans *L'expression* qu'il « s'agit de l'émeute d'une jeunesse déclassée, celle des banlieues surpeuplées françaises, celles de cités-dortoirs où s'entassent des milliers de laissés-pour-compte de la société française, corvéables à merci. (...). On ne solutionne pas le problème des cités surpeuplées des banlieues à coups de trique mais bien par une prise en compte et en charge réelles, en amont et en aval, des problèmes de cette sous-humanité vivant aux portes de l'opulence occidentale. (...). C'est bien la France coloniale qui a introduit, au début du XXème

siècle, cette force de travail dont son industrie avait alors besoin. (...) L'émigration avec son intégration est un problème français créé par la France coloniale ».

Le journal *Jeune Afrique – L'intelligent* n°2343 (du 4 au 10 décembre 2005) n'hésite pas à donner des leçons républicaines à la France. Claude RIBBE y écrit que « les violences urbaines qui ont récemment enflammé les banlieues françaises le prouvent pourtant assez : les provocations, volontaires ou non, qu'elles aient ou non force de loi, sont toujours un danger pour l'ordre public ». Samy GHORBAL, quant à lui, écrit dans le même numéro que « le raidissement de l'opinion sur les questions d'immigration (...) ne laisse rien augurer de bon pour les étrangers non communautaires, déjà soumis à une foule de tracasseries et d'humiliations quotidiennes. (...) La République pourra difficilement échapper à une révision déchirante de son approche passablement désincarnée, abstraite, de ces questions. Elle devra apprendre à tenir compte des spécificités, voire à les valoriser. A se pencher sur les enjeux de la mémoire au lieu de les éluder ».

Exemple différent mais tout aussi parlant, Michel KIK, directeur du bureau de la chaîne panarabe *Al JAZIRA* à Paris estimait (*Figaro* du 17 novembre 2005) que « dans tout le Moyen-Orient, les téléspectateurs ne comprennent pas que l'état d'urgence soit installé dans un pays comme la France ».

La **stature internationale de la France** s'accommode mal de ce type de critiques, la France donnant fréquemment des leçons de démocratie et de respect des droits de l'homme aux autres pays. Or la crise de novembre 2005 a été résolue sans engager trop de moyens policiers. 12000 policiers et gendarmes ont été déployés, ce qui ne représente pas, loin s'en faut, la totalité des effectifs disponibles. Les événements ont donc pu être gardés sous contrôle sans engagement de feu et sans violence excessive. Qu'en serait-il en cas d'incidents plus graves, entraînant, par exemple, l'emploi généralisé d'armes à feu ? Quelle image d'elle-même donnerait la France ? Quel degré de violence accepterait-elle pour éviter de verser le sang ? Cette difficulté fut connue en son temps par le roi Louis XVI ; l'Histoire nous enseigne les conséquences qu'elle eut sur le régime légitime de l'époque et sur les relations internationales.

Par ailleurs, les relations qui existent entre le Maghreb et l'Union européenne visent, notamment depuis la définition de l'espace Schengen, à ce que le Maghreb participe à la **politique de contrôle des flux migratoires**. Le problème est fortement compliqué par le fait que le Maghreb est de plus en plus une plateforme de départ vers la France pour de nombreux migrants d'Afrique subsaharienne. Ce contrôle des flux n'est pas à l'avantage économique du Maghreb à court terme, comme nous le verrons plus loin. Il s'établit donc autour d'un dialogue et de recherches de contreparties politiques ou économiques. C'est ainsi que le roi Hassan II s'était, en 1994, déclaré peu favorable à la politique d'intégration et au regroupement familial, parce qu'ils limitaient les transferts de fonds de la France vers le Maroc. On peut rapprocher cela du fait que les communautés maghrébines en France représentent un espace de liberté où la contestation politique,

par exemple, est plus facile que dans les pays d'origine. L'impact de l'immigration sur les relations internationales est donc évident, mais il reste difficile d'estimer son importance relative.

Conclusion partielle

La paix civile reste un enjeu majeur de la gestion de l'immigration maghrébine en France. Il faut éviter absolument un phénomène de balkanisation de la France, qui conduirait à son éclatement en communautés antagonistes. On voit, à ce stade de l'étude, les liens importants qui unissent cet enjeu au premier enjeu évoqué. La nation française a besoin d'un lien social suffisamment fort pour éviter sa désagrégation.

TROISIEME PARTIE : ENJEUX ECONOMIQUES

A beaucoup plus court terme que les deux enjeux précédents, on trouve d'importants enjeux économiques. Souvent caricaturés à droite comme à gauche, ils restent difficiles à saisir dans leur ensemble vu leur complexité. La problématique qui nous intéresse est la suivante : la France et le Maghreb ont-ils intérêt à ce que cette immigration et la façon dont elle est gérée perdurent sous cette forme ? Et si elles perdurent, quels impacts peuvent-elles avoir sur la France et le Maghreb ?

3.1 Les moteurs de l'immigration maghrébine en France

Pourquoi l'immigration est-elle aussi importante en volume ? Qu'est-ce qui attire les Maghrébins en France aujourd'hui ? Cette attirance est-elle durable ?

Il est étonnant de constater que l'Algérie d'après les accords d'Evian a fourni des contingents aussi importants d'immigrés à la France, présentée alors comme un ennemi enfin vaincu. Parallèlement, l'Etat français n'a pas consenti d'effort important en direction des Harkis qui auraient pu constituer un modèle d'assimilation franco-musulmane.

L'immigration est un phénomène encore en expansion. Les causes en sont multiples : on peut sans prendre de risque dire que l'immigration s'explique par la **certitude de trouver en France un avenir meilleur** que celui que laissent entrevoir les pays du Maghreb, en proie à d'importantes difficultés économiques et politiques. Ce qui est frappant et nouveau, c'est cette **rage d'émigrer** quitte à risquer sa vie que l'on constate, notamment à Ceuta et Melilla. Cette rage est à mettre en relation avec la **déception de l'arrivée et la confrontation au statut réel de l'immigré**.

Publiée en 2000, une enquête, menée par une équipe de chercheurs et d'étudiants de l'Institut national de statistique et d'économie appliquée (INSEA) de Rabat, et portant sur les Marocains résidant en Europe, a montré que les causes d'émigration étaient à 64,6% d'ordre économique. Il s'agit d'améliorer son niveau de vie, de chercher un emploi ou un travail mieux rémunéré.

Dans ce cadre, il semble intéressant de voir que les Lybiens n'émigrent guère, étant donné l'abondance de leur richesse pétrolière. La Lybie accueille même depuis les années 1970 des migrations de travail venues d'Afrique subsaharienne et du reste du Maghreb.

L'aspect économique est donc central dans l'analyse des causes du phénomène. Il est possible qu'un jour d'autres destinations attirent ces flux. La Chine pourrait avoir besoin de main d'œuvre vu sa politique anti nataliste et le vieillissement qui ne manquera pas d'en découler. L'échéance ne semble pas immédiate toutefois.

3.2 Aspects économiques concernant la France

a) La France a-t-elle besoin de l'immigration et dans quelles conditions ?

Le problème est complexe : d'une part, la France a besoin de redresser sa démographie défailante, mais d'autre part elle doit rester « la France » ; elle doit aussi être capable d'accueillir dignement et sans y perdre son identité les immigrés qu'elle accepte.

La France a besoin d'un complément démographique. Ce complément peut venir d'un redressement fort de sa natalité. Il ne doit pas nécessairement venir de l'immigration. L'immigration est une des possibilités qui s'offrent à elle pour résoudre ce problème. Encore faut-il que cette solution n'apporte pas des difficultés plus grandes encore que le mal à résoudre. L'économie justifie-t-elle de prendre le risque d'un changement d'identité en profondeur ?

Les immigrés qui arrivent ne sont pas les plus démunis de leurs pays d'origine. Ils représentent de plus en plus **une certaine élite** (étudiants notamment). Arrivés en France, ils ne peuvent prétendre le plus souvent qu'à des emplois d'exécution, ce qui concurrence très fortement nos classes les moins instruites car il serait statistiquement exact qu'à compétence égale, un immigré travaillerait mieux qu'un autochtone.

Les immigrés d'origine maghrébine et leurs descendants **occupent-ils des emplois utiles** à la société française ? Et par ailleurs, **sont-ils occupés dignement** sur le marché du travail français ? Il semble, d'après l'enquête de l'INED « mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités – l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France » que « le **risque de chômage** soit supérieur de 79% pour les Maghrébins par rapport à la référence française, alors qu'il est inférieur de 49% pour les Portugais ». « La probabilité d'être au chômage est trois fois plus forte pour un Maghrébin » que pour un Français, et ce risque se reconduit pour les « secondes générations », « leur risque de chômage étant 1,5 à 2 fois supérieur à ceux des natifs ». Or, les mêmes analyses n'attestent pas complètement « l'hypothèse d'un surcroît de discrimination ».

D'aucuns peuvent prétendre que la faible démographie française provoquera à court terme la disparition du chômage, et que l'absorption dans le monde du travail d'immigrés sera incontournable. C'est possible, même si, d'après Frédéric GONNAND, économiste à l'OCDE, le chômage en France a des causes structurelles, c'est-à-dire qu'il traduit des caractéristiques institutionnelles du marché du travail. Il ne diminuera donc pas avec la baisse de la population active si les caractéristiques du marché restent les mêmes. Par ailleurs, le fait que les immigrés

prennent des postes dont les Français ne veulent pas est certainement lié à ces causes structurelles, la situation de chômage étant souvent plus enviable que certains emplois usants et peu rémunérés.

La France a-t-elle donc besoin de l'immigration ? Non, dans l'absolu, si elle redresse sa natalité. Si elle ne la redresse pas, elle en a économiquement besoin pour l'avenir, mais on retombe alors dans les enjeux liés à sa nature même.

Sur un autre plan, **l'immigration a un coût financier**. Plus elle pèse sur les finances de l'Etat, moins l'Etat a les moyens d'assurer une condition digne à l'immigré maghrébin. Le coût actuel de l'immigration semble important, mais on peut déplorer l'absence totale de chiffres officiels sur le sujet. Le rapport MILLOZ, publié par le Front national, ce qui le décrédibilisa d'emblée, estimait ce coût à 278,9 milliards de francs en 1995.

Plus récemment, une étude, menée au profit du « think tank » indépendant Institut Thomas More par Jacques Bichot, professeur à l'université de Lyon III, a estimé que l'immigration a coûté aux finances publiques de la France **en 2005 au moins 24 milliards d'euros**, dont 4,47 au titre des fonctions justice et maintien de l'ordre, 9,42 pour l'enseignement primaire et secondaire, 0,44 pour l'enseignement supérieur, 8,5 pour la protection sociale, 0,45 au titre des « politiques de la ville » non prises en charge par l'Etat, 0,42 au titre du logement et 0,5 pour les transports en commun. La somme n'est pas anodine, sur les finances d'un Etat lourdement endetté.

Il s'agit toutefois exclusivement d'une étude financière et non d'un calcul économique de l'effet de l'immigration sur l'économie française. On peut par ailleurs se demander combien coûterait à l'Etat la mise en place d'une véritable politique anti-immigrationniste par exemple, et combien coûterait à la nation l'absence des immigrés maghrébins en termes de consommation. On voit la difficulté de l'exercice.

Néanmoins, il apparaît que l'immigration coûte cher. Elle n'est utile à la France que dans la mesure où la natalité y est faible et dans la mesure où certains emplois semblent moins enviables que le chômage.

Enfin, **l'immigration clandestine** a aussi un coût, qui n'est pas connu, d'autant qu'elle apprend à maîtriser les faiblesses de notre système. Il serait intéressant par exemple de croiser les fichiers des ASEDIC et de l'URSSAF entre eux et entre tous les départements français, pour vérifier que certains clandestins ne touchent pas certaines prestations plusieurs fois. Ce coût est par définition, impossible à chiffrer.

b) Le phénomène actuel est-il compatible avec le maintien de l'Etat-providence ?

L'Etat-providence prend en charge les immigrés. Ceux-ci lui coûtent cher, comme nous l'avons vu. Il n'existe toutefois **pas de chiffre officiel** estimant les coûts de l'immigration de façon globale. Certes, les immigrés consomment, et créent ainsi de la croissance, d'autant que le regroupement familial a limité les fuites de capitaux vers l'étranger. Mais la création de ghettos urbains provoqués par cette même immigration a aussi multiplié les trafics. De nombreux immigrés sont au chômage ; beaucoup bénéficient de la couverture médicale universelle. Cela contribue certainement à les attirer. L'Etat-providence est-il capable d'assumer ce poids ? N'y a-t-il pas immoralité à lancer des politiques, même généreuses, dont on sait qu'elles ne seront pas réalisables à long terme ? On rejoint le **problème de la vérité de l'image qui est véhiculée au Maghreb**. La réalité française n'est pas à la hauteur des espérances des Maghrébins qui émigrent. Et les années qui viennent risquent de rendre la désillusion plus importante encore.

Sur un autre plan, on peut réfléchir également à l'importance des **infrastructures**, et à la quantité d'installations nécessaires par volume de population. Y a-t-il en France, dans certaines régions, des zones sous-équipées en hôpitaux, en écoles, en structures diverses du fait de l'immigration ? Et quel impact cela a-t-il sur notre capacité intrinsèque à accueillir ? L'immigration se concentre dans certaines zones. On voit que les clandestins s'entassent facilement dans des lieux sous-dimensionnés pour les accueillir. Ce phénomène a obligatoirement un impact sur la répartition et le taux d'utilisation des infrastructures sociales, mais aussi sur leur taux de vieillissement, le nombre de médecins par habitant, les services à la personne, etc... Le phénomène est d'autant plus aigu que les quartiers sont de plus en plus dépourvus de certains services, même d'urgence, pour cause d'insécurité. Les pompiers eux-mêmes, si populaires dans le pays, ne sont-ils pas victimes d'agressions préméditées dans les banlieues ?

Les enjeux sont ici la croissance et le dynamisme économique de la France dans la durée, mais aussi sa capacité à accueillir et à conserver dignement des immigrés en général et des Maghrébins en particulier. **Cette capacité est par définition limitée : il s'agit d'en définir les contours et de trouver la manière de ne pas la dépasser.**

3.3 Développement économique des pays du Maghreb

C'est un aspect important quoique jamais abordé en France dans le cadre de la prise en compte de l'immigration dans le débat politique.

Il s'agit d'un problème central. En effet, depuis une dizaine d'années, **les Maghrébins qui émigrent ne sont pas les plus démunis, mais représentent un potentiel de travail réel**. On constate dit le « *rapport présenté au nom de la commission spéciale du plan* par M. Michel Gevrey » devant le conseil économique et social (CES) au cours de la séance du 29 octobre 2003, « une présence plus forte de personnels qualifiés au sein des communautés immigrées en provenance d'Afrique du nord (...). Ce phénomène correspond aux besoins récents des économies des pays d'accueil qui connaissent de plus en plus de déficits de travailleurs qualifiés dans certains secteurs (informatique, médecine publique entre autres) ».

Pourtant, les pays du Maghreb ne semblent pas inquiets d'un éventuel « **pillage des cerveaux** ». En effet, ils ne peuvent pas forcément offrir des emplois correspondants à des qualifications élevées. De plus, ces « cerveaux » sont susceptibles, s'ils émigrent, de faire parvenir au pays d'origine via leurs familles des fonds plus importants que des individus moins qualifiés. Il est vrai **qu'à court terme, « l'émigration est une source de recettes importantes pour les pays de départ** grâce aux transferts de fonds réalisés par les ressortissants installés à l'étranger » vers leurs familles dit le rapport au CES cité plus haut. Ces fonds représentaient en 1993, 7,3% du produit national brut (PNB) du Maroc alors que l'aide au développement en représentait 2,8%. En Tunisie, ils représentaient 4% du PNB contre 1,7% pour l'aide au développement. C'est la raison pour laquelle, comme nous l'avons dit, Hassan II s'était déclaré défavorable à la politique d'intégration des immigrés marocains : la perte de ces fonds représente une perte d'argent considérable. Or ces fonds s'amenuisent avec le regroupement familial et avec l'installation définitive, même si des initiatives d'aide au développement du pays d'origine voient le jour en France à partir d'associations regroupant des immigrés.

Toutefois, il faut regarder l'intérêt du Maghreb **dans le long terme**. La « fuite des cerveaux » ne peut pas être un simple mythe. **C'est une véritable richesse humaine qui quitte le Maghreb** chaque année. Les étudiants, par exemple, représentent l'avenir des pays et peuvent y faire évoluer la société. C'est d'ailleurs peut-être leur caractère turbulent qui freine le désir des gouvernements maghrébins de les conserver. Il en découle plusieurs effets pervers. D'abord, les pays du Maghreb se vidant de leurs élites, les hommes nommés aux plus hauts postes ne sont pas les meilleurs dans la durée, ce qui est facteur de difficultés et ce qui multiplie les risques de corruption. Ensuite, il est bien connu que **plus une population est instruite, plus elle apporte de richesses à l'économie d'un pays**. En effet, plus une population est éduquée, plus importante est la productivité globale de la population active. Le Maghreb est donc privé, dans le long terme, d'une partie de ses élites. Il est privé plus simplement d'une partie importante de sa population. Or il n'est pas surpeuplé, d'une part, et d'autre part **une population nombreuse est synonyme de consommation importante et, de là, de croissance économique** puis de prospérité. Les bras qui partent vers la France manquent nécessairement au Maghreb, comme lui manquent les familles qui, en émigrant, le privent d'une part de consommation importante. Par ailleurs, les efforts d'aide au développement sont vains s'ils

ne s'appuient pas sur des **compétences locales** capables de mettre en œuvre et d'entretenir dans la durée les infrastructures.

S'il est certain que l'absence d'avenir sur place fait émigrer les jeunes générations maghrébines, force est de reconnaître que la seule façon d'empêcher ces départs serait d'offrir un avenir sur place, et donc **d'aider au développement du Maghreb**. Or, pour se développer, le Maghreb a besoin de ses ressources humaines compétentes, candidates à l'immigration. Il faut donc briser le **cercle vicieux** d'une émigration incontrôlée qui alimente dans le long terme les difficultés de développement.

A ce titre, le contrôle de l'immigration maghrébine passe par de forts liens de coopération franco-maghrébine, aux niveaux diplomatique et économique.

Au point de vue économique, **le Maghreb a beaucoup plus à souffrir de l'immigration que la France**, et le chômage ou la pauvreté relatifs qui y sévissent ne sont pas, au fond, moins enviables que la situation des immigrés maghrébins en France. En revanche, une population jeune et instruite est à moyen terme un atout de choix pour ces pays. Il y a un véritable enjeu de développement du Maghreb associé à cette saignée démographique permanente qu'il subit depuis plusieurs années.

Conclusion partielle

Les enjeux économiques sont très sensibles au quotidien. Ils alimentent la fracture sociale, et lui donnent des aspects de fracture ethnique qui les mettent en relation avec les enjeux liés au maintien de la paix civile. L'Etat doit sans doute consentir un effort de transparence sur le sujet. Les chiffres sont rares, ce qui laisse libre cours à toutes les spéculations.

Enfin, ils ne peuvent pas être étudiés honnêtement sans prendre en compte l'appauvrissement humain, et donc nécessairement économique à long terme, des pays du Maghreb.

CONCLUSION

Les enjeux sont de taille. Il faut regarder en face la réalité de l'immigration, faute de quoi il risque d'être trop tard pour éviter des événements graves. Ce problème doit impérativement être traité hors de tout système idéologique, avec l'œil objectif de professionnels de la politique et de la défense. Les enjeux doivent être considérés par tous les responsables du pays. Les décisions seront ensuite prises en fonction des convictions politiques diverses, **et de l'état final recherché voulu**. L'étude des enjeux permet de formuler quatre grands constats.

●Le premier constat est celui du **nombre** : celui-ci ne peut continuer à s'accroître dans les conditions actuelles, parce que la France est arrivée **au bout de ses capacités d'accueil**, tant au point de vue culturel qu'au point de vue de la dignité de condition offerte aux arrivants.

●Le deuxième constat est celui de la **nécessité de rompre le cercle vicieux qui prive le Maghreb du développement** auquel il a droit en envoyant une part aussi grande de sa population sur les routes de l'exil. La priorité doit être donnée au développement du Maghreb, et à la création d'emplois sur place, notamment par la création d'infrastructures qui manquent. La dignité humaine consiste pour une part à pouvoir vivre chez soi de sa propre culture.

●Le troisième constat est que **la France doit se connaître et s'aimer elle-même, pour susciter une fierté de lui appartenir, et éviter ainsi la sensation de déracinement qui pousse vers l'islamisme et le repli communautaire**. Cela passe par l'arrêt des repentances permanentes et donc par l'étude précise de l'Histoire dans son ensemble. Il ne s'agit pas, par exemple, de justifier la Traite des Noirs, mais de rendre à chacun ce qui lui est dû en n'omettant pas de dire que des Noirs et des Arabes ont également participé à grande échelle à cette pratique honteuse. Un point capital est le bannissement du racisme « à l'envers » dans les médias et le monde politique. On a pu constater en novembre 2005 un désintérêt important des sphères politiques pour les deux Français de souche tués par des jeunes issus de l'immigration. Tandis que les parents des deux jeunes électrocutés d'origine étrangère étaient reçus par le premier ministre, ceux des deux victimes de souche ne l'étaient par personne.

●Le quatrième constat est d'ordre militaire. Il semble en effet important d'engager une **réflexion politico-militaire de fond sur le problème global de l'immigration**. L'explosion récente des banlieues a été légère. Elle est restée du niveau de compétence de la gendarmerie qui n'a pas eu besoin d'engager tous ses moyens. De toute évidence pourtant, un seuil a été franchi. Le critère de limite de compétence de la gendarmerie semble être l'utilisation généralisée par les émeutiers d'armes à feu. Cette utilisation nécessiterait l'intervention de l'armée de terre. Un tel scénario

pourrait sembler de la science fiction. La crise de novembre 2005 imaginée en 1995 aurait semblé de même nature à l'époque. Les armées planifient en permanence des interventions qui vraisemblablement n'auront pour beaucoup d'entre elles jamais lieu. C'est de l'ordre du bon sens car gouverner, c'est prévoir. Il faudrait donc planifier sur un scénario de crise grave relevant de l'armée de terre, et donc sur un scénario incluant l'utilisation généralisée, par les fauteurs de trouble, d'armes à feu, pour ne pas être surpris un jour, mais aussi pour pouvoir désamorcer à temps, par la dissuasion par exemple, de telles atteintes à la paix.

L'expérience accumulée par l'Armée de terre à Beyrouth, Sarajevo ou Mitrovica fait d'elle une spécialiste des conflits ethniques. Elle a donc un devoir de guetteur vis-à-vis de la nation, qui ne lui pardonnerait pas, dans ce cadre, une guerre de retard par impréparation.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES et ETUDES

- TANDONNET Maxime ; *Migrations, la nouvelle vague* ; Editions l'Harmattan, 2003.
- MANTRAN Robert ; *Les grandes dates de l'Islam* ; Larousse, 1990.
- *Code de la nationalité française.*
- *Code de la nationalité tunisienne.*
- *Code de la nationalité algérienne.*
- *Code de la nationalité marocaine.*
- Dominique MEURS, Arian PAILHE, Patrick SIMON ; documents de travail : *mobilité intergénérationnelle et persistance des inégalités, l'accès à l'emploi des immigrés et de leurs descendants en France* ; INED.
- Audition de M. Yves BERTRAND, directeur des renseignements généraux, par l'Assemblée nationale, le 9 juillet 2003.
- Jacques BICHOT ; *Immigration : quels coûts pour les finances publiques ?* ; Les notes de l'Institut Thomas More, février 2006.
- Aymeric CHAUPRADE ; *L'immigration extra-européenne, un défi majeur pour l'Union européenne* ; Les notes de l'Institut Thomas More, mai 2005.
- DUROSELLE Jean-Baptiste ; *L'invasion – les migrations humaines : chance ou fatalité ?* ; Plon, 1992.
- *Pour un modèle français d'intégration* ; rapport au Premier ministre ; Haut conseil à l'intégration ; la documentation française, mars 1991.
- *Avis adopté par le Conseil économique et social* au cours de la séance du 29 octobre 2003.
- Geneviève GUERIN ; *La population carcérale* ; ADSP ; n°44 ; septembre 2003.
- *Version consolidée du Traité sur l'Union européenne.*
- *Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.*
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.
- *Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à l'année européenne de l'égalité des chances pour tous (2007). Vers une société juste.*
- *Stratégie-cadre pour la non-discrimination et l'égalité des chances pour tous ; Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au comité économique et social européen et au comité des régions* ; 1^{er} juin 2006.
- *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires* ; 5 novembre 1992.

ARTICLES DE REVUES

- MOREAU DEFARGES Philippe ; *L'immigration en perspective* ; Défense nationale, juillet 2002.
- TANDONNET Maxime ; *octobre 2005* ; revue des anciens élèves de l'Ecole nationale d'administration.
- Yaël BRINBAUM, Annick KIEFFER ; *d'une génération à l'autre, les aspirations éducatives des familles immigrées : ambition et persévérance* ; Education et formations n°72, septembre 2005.
- Françoise LEGROS ; *La fécondité des étrangères en France* ; INSEE première n°898, mai 2003
- Marie JEGO ; *Les immigrés français font peur à Moscou* ; Le Monde, 17 novembre 2005.
- Béatrice JEROME ; *Les députés UMP et UDF votent l'état d'urgence pour trois mois* ; Le Monde, 17 novembre 2005.
- Jacques DUPAQUIER ; *Le scandale des chiffres masqués* ; Nouvelle revue d'Histoire, janvier-février 2006.
- Mehdi LAHLOU ; *Les causes multiples de l'émigration africaine irrégulière* ; Population et avenir n°676 ; janvier-février 2006.
- Claude RIBBE ; *France : le passé colonial passe mal* ; Jeune Afrique – l'Intelligent n°2343 ; 4 au 10 décembre 2005.

- Samy GHORBAL ; *L'heure des comptes* ; Jeune Afrique – l'Intelligent n°2343 ; 4 au 10 décembre 2005.
- François d'ORCIVAL ; *Les saignements de la mémoire* ; Spectacle du monde n°518 ; décembre 2005.
- Fabrice MADOUAS ; *La cité des flammes* ; Spectacle du monde n°518 ; décembre 2005.
- Djamel BOUATTA ; *Paris à l'épreuve de ses banlieues* ; Liberté (journal algérien) ; 5 novembre 2006.
- Rédaction ; *Des banlieues sous couvre-feu* ; Liberté ; 8 novembre 2006.
- N. KRIM ; *La France malade de ses banlieues* ; L'expression (journal algérien) ; 6 novembre 2006.

SITES INTERNET

- Site de l'INSEE
- Institut de recherche sur le Maghreb contemporain.
- EUROPA.

COMPTE RENDUS DE CONFÉRENCES

- Jean-Claude BARREAU ; *Immigration et nation* ; 4 avril 2001
- Michèle TRIBALAT ; *Intégration des populations d'origine étrangère* ; 3 mars 2004
- André LEBON ; *Immigration et présence étrangère en France* ; 3 mars 2004

TABLE DES MATIÈRES

1. PREMIERE PARTIE: ENJEU DE LA PERENNITE DE LA FRANCE ETAT-NATION	6
1.1. Les chiffres de l'immigration en France	6
a) Présence de 3 millions de Maghrébins en France, musulmans pour la plupart.	6
b) Démographie française défailante	8
c) Constat : la loi démographique devient à terme la loi démocratique	9
1.2. Les problèmes de l'assimilation et de l'intégration	10
a) Définition des 2 termes et problématique	10
b) Le problème du regroupement familial et du communautarisme	10
c) Rome et l'assimilation par l'admiration	11
d) Le problème de l'école	12
1.3. L'islam et la laïcité « à la française »	12
1.4. Les problèmes liés à la nationalité	15
a) Le « jus soli » et le « jus sanguinis » en France et au Maghreb : décalage ?	15
b) L'islam sunnite est une sociologie majoritaire	16
1.5. L'Union européenne et l'immigration maghrébine en France	16
DEUXIEME PARTIE : ENJEU DE LA PAIX	19
2.1 Dignité de l'immigré en France	19
2.2 Le problème des banlieues et des zones de non-droit	19
a) Enclavement de zones géographiques à l'intérieur du territoire national.	19
b) Le phénomène de « la haine ». Déracinement de jeunes dont l'identité collective n'est plus qu'un sentiment diffus d'exclusion.	21
c) Transplantation en France de conflits ethniques d'ailleurs	21
d) Volonté d'une partie des Français de recourir à l'immigration pour combler le manque démographique – Refus d'une autre partie des Français.	22
2.3 Le problème du terrorisme islamiste en France	22
2.4 La crédibilité internationale de la France	23
TROISIEME PARTIE : ENJEUX ECONOMIQUES	26
3.1 Les moteurs de l'immigration maghrébine en France	26
3.2 Aspects économiques concernant la France	27
a) La France a-t-elle besoin de l'immigration et dans quelles conditions ?	27
b) Le phénomène actuel est-il compatible avec le maintien de l'Etat-providence ?	29
3.3 Développement économique des pays du Maghreb	29